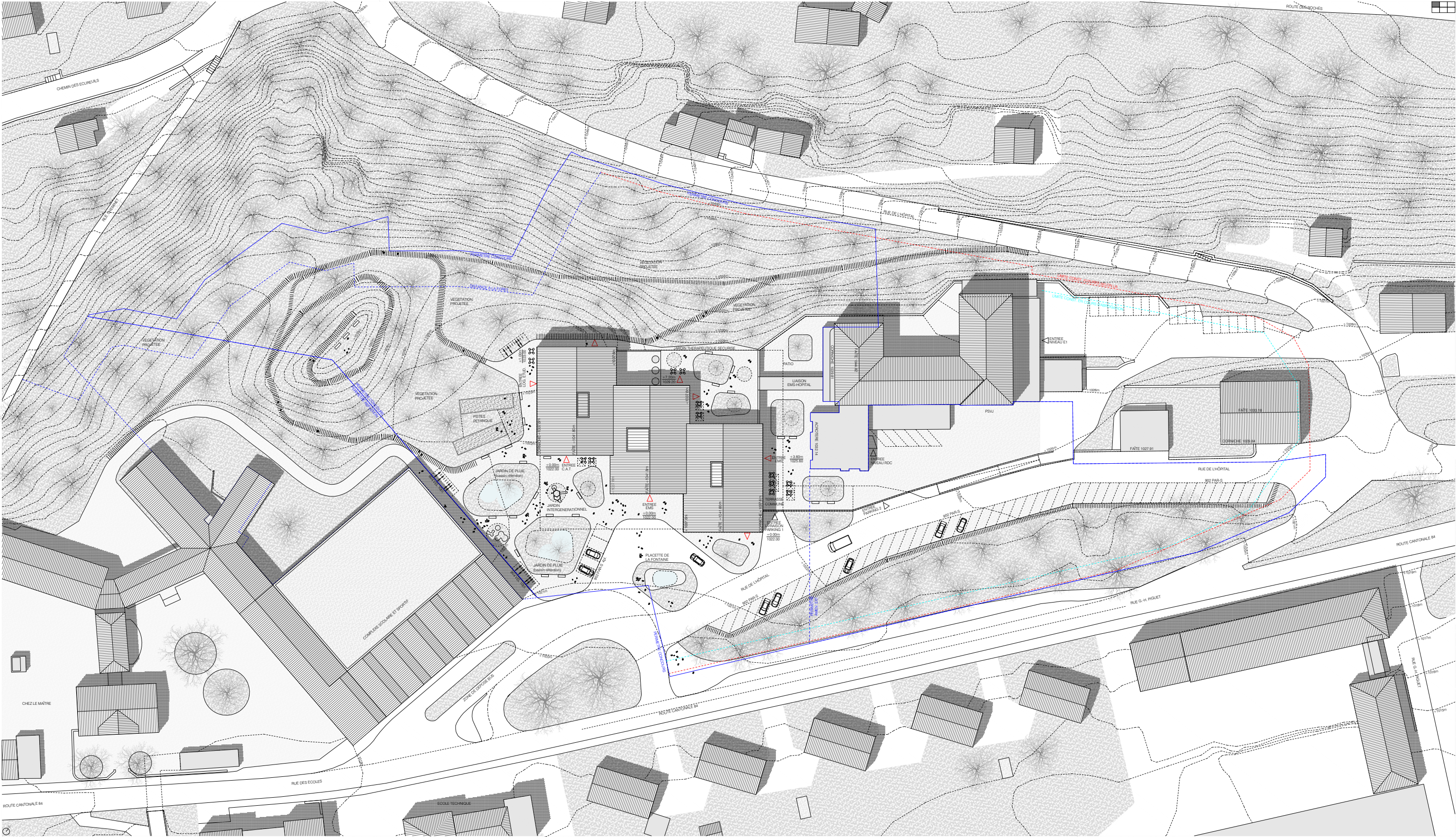
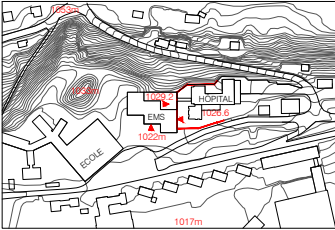


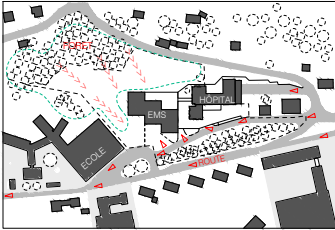




IMPLANTATION TOPOGRAPHIQUE
Un site en lisière de forêt, entre l'hôpital et l'extension du complexe scolaire de la Vallée de Joux, le futur EMS « Alp-Age » bénéficie d'un emplacement stratégique, à la croisée de zones naturelles et urbaines.

Ce cadre exceptionnel, à la fois apaisant et vivant, offre aux résidents un environnement propice au bien-être, à la sérénité et à l'intégration dans la vie locale. Par sa conception, le nouveau bâtiment incarne une volonté claire d'offrir un lieu de vie accueillant, fonctionnel et profondément ancré dans son territoire.

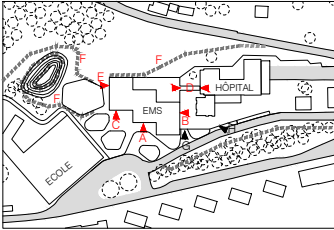
L'implantation du bâtiment a été pensée avec soin afin de s'inscrire de manière respectueuse et fluide dans le tissu urbain et la topographie. Grâce à un volume fractionné et échelonné, le projet comprend la topographie du terrain tout en dialoguant harmonieusement avec les éléments naturels qui l'entourent. Cette fragmentation du bâti permet non seulement de réduire l'impact visuel de la construction, mais aussi de créer des espaces extérieurs diversifiés, et les différents accès du programme.



INTEGRATION ESPACE NATUREL - ESPACE URBAIN
L'emplacement du projet, entre l'espace naturel et l'espace urbain, constitue une zone de transition précieuse, où les dynamiques de la ville rencontrent les qualités apaisantes du paysage. L'implantation de l'EMS dans cette zone sensible requiert une approche attentive, qui dépasse la simple insertion architecturale pour devenir un geste de médiation.

Notre projet assume une double fonction de répondre aux exigences urbaines (accessibilité, interactions sociales) tout en respectant et en valorisant l'environnement naturel (topographie, végétation, vues). Plutôt que d'imposer une rupture, le bâtiment devient un élément de transition. Il se décale pour suivre la pente, préserver les lignes naturelles du terrain et créer des porosités visuelles et physiques entre les deux écosystèmes.

L'échelle du projet, comparable à celle des bâtiments voisins, favorise son insertion dans le tissu bâti existant et son ouverture vers l'activité urbaine. Les espaces publics, notamment la « place du village » ouverte et accessible, formeront un nouveau pôle d'activité et de d'intégration sociale.



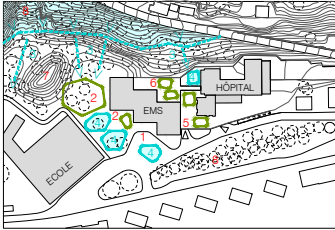
ACCES ET CONNEXIONS
Le concept d'organisation des accès et des connexions fonctionnelles s'appuie sur un analyse des flux et des circulations. Le projet s'adapte à la topographie pour articuler les différentes fonctions du programme autour d'un système d'entrées structurées et de liaisons fluides. Ce système repose sur la création d'une entrée principale à la « place du village », centrale et ouverte, située en rez inférieur, qui constitue le cœur actif du site et un lieu de convergence entre les différents pôles du projet. Les espaces communs de l'EMS, situés au rez supérieur, sont accessibles de manière indépendante, assurant une connexion directe avec l'hôpital.

- A Accès principal EMS - Place du village ouverte (rez inférieur)
- B Accès espaces communs EMS (rez supérieur)
- C Accès Centre Accueil Temporaire (rez inférieur)
- D Liaison EMS - Hôpital (rez supérieur)
- E Entrée Logement Etudiants (rez inférieur)
- F Sentier
- G Accès espace logistique et Parking 1 (rez inférieur)
- H Accès Parking 2 (sous-sol)



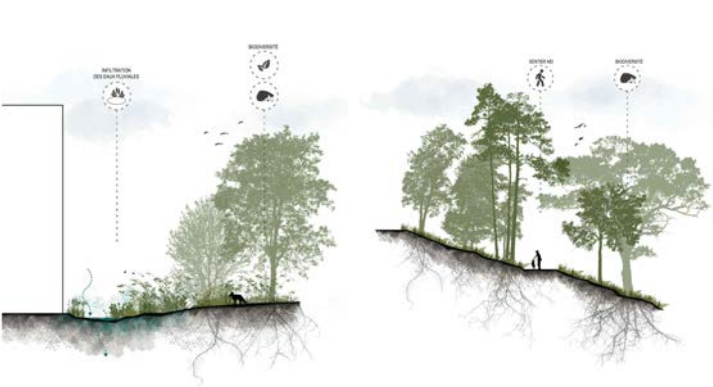
TRANSITION PAYSAGERE
Les aménagements extérieurs offrent un potentiel unique pour concevoir des espaces de transition qui jouent un rôle de médiation entre l'espace structuré et construit de la ville, et l'espace libre et organique de la forêt. Nous proposons une transition paysagère douce avec une gradation progressive des ambiances. Cela se traduit par une évolution des matériaux, des formes et des fonctions. Côté urbain, les surfaces sont plus structurées, et en s'éloignant du bâtiment les tracés sont plus souples, les plantations plus denses et spontanées, jusqu'à fusionner avec l'écosystème forestier.

- 1 Le **parvis**, qui accueillera la circulation automobile et sera donc intégré en terme de matérialité aux voies adjacentes.
- 2 La **vie sociale** des terrasses, des jardins, etc. Nous proposons un revêtement semi-perméable, des surfaces engazonnées et des plantations d'arbustes. Le jardin thérapeutique propose une circulation en boucle.
- 3 **Ecosystème**. Ce sont des surfaces naturelles qui participent activement à la consolidation et à la pérennisation du projet.
- 4 La **butte** reste intouchable dans notre projet. Son éventuelle élimination sera prise en charge dans le déroulement des phases d'extension de l'école.



TRYPTIQUE EAU - SOL - ARBRE
Un socle bio-paysager fondamental que constitue la base de tout projet paysager durable. Cette approche repose sur l'idée que l'eau doit être gérée de manière naturelle, le sol, vivant et non compacté, doit permettre l'échange entre micro-organismes, racines et matière organique, et l'arbre, en tant que structure verticale, joue un rôle de connecteur entre les couches du sol et l'atmosphère. Ces trois éléments créent un socle écologique résilient, apte à fournir une série de services écosystémiques: lutte contre les îlots de chaleur, filtration de l'air, stabilisation des sols, captation du carbone, et accueil de la biodiversité.

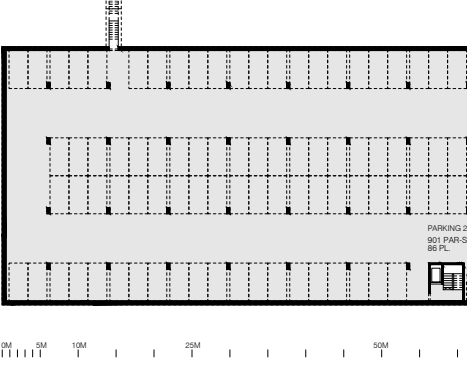
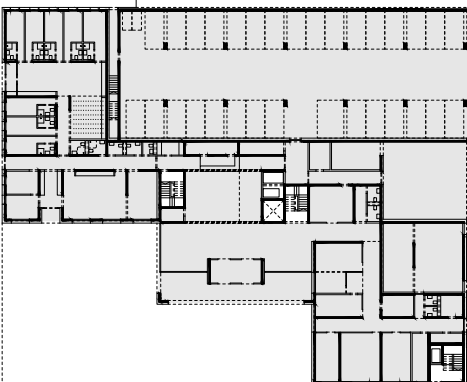
- 1 Accès principal
- 2 Jardins intergénérationnels
- 3 Ruissellement des eaux de pluie (Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie)
- 4 «Jardins de pluie» (bassin de rétention)
- 5 Terrasse jardinée des espaces collectifs (salle à manger, séjour)
- 6 Jardin thérapeutique de maisonnée 'prothétique renforcée'
- 7 Butte 'Chez le Maître'
- 8 Massif forestier existant



JARDIN DE PLUIE
Pour compléter le dispositif, nous proposons des « jardins de pluie » à différents points bas: un contre le bâtiment intégrant des plantes basses ne compromettant pas la vue ou la lumière naturelle; un contre l'extension de l'école intégrant des grandes plantations (arbres d'essences indigènes). Ces dispositifs permettront de maîtriser les aléas de ruissellement tout en valorisant la présence de l'eau dans le cadre de vie des résidents.



ESPACE FORESTIER
Nous proposons de prolonger le massif forestier existant en libérant la butte (des plantations isolées libèrent progressivement une clairière). Cette masse boisée contribue à la gestion naturelle des eaux pluviales, réduisant les risques de ruissellement. Une mise en scène végétale évolutive et sensible aux saisons donnera une ambiance favorable au bien-être, notamment pour les publics sensibles (enfants, résidents).



CONCEPT STRUCTUREL

Le PSVJ, dans une optique de développement durable, a fait part de sa volonté de favoriser « une construction à prédominance bois dans ses éléments majeurs (structure, façade) ... ».

Une utilisation efficiente du bois implique une certaine régularité dans la disposition des éléments porteurs et surtout une bonne verticalité des descentes de charges d'un étage à l'autre. Les différents locaux demandés, selon le programme du concours, ont donc été disposés de manière à satisfaire au mieux ces conditions, dans le but de favoriser l'utilisation du bois. A cet effet, les charnières sont agencées le long de la périphérie des bâtiments et les accès et quelques locaux communs ou dédiés à d'autres affectations disposés dans les zones centrales. Cet aménagement se répète entre les différents étages.

Avec des portées allant jusqu'à environ 6.80 m, la solution de dalles mixtes bois-béton est apparue comme particulièrement adaptée. Cela permet ainsi de bénéficier des avantages de la combinaison des deux matériaux par rapport à l'utilisation du bois seul, dont le comportement vibratoire et phonique est moins bon ou du béton seul qui est plus lourd et a un impact écologique plus important. Du point de vue structurel, si telle devait être la volonté du PSVJ, il est également possible de remplacer tout ou partie des dalles mixtes par des planchers ou des dalles composées uniquement de bois. Quant aux porteurs verticaux qui supportent ces dalles mixtes, ils sont prévus en bois, de même que les sommiers entre certains porteurs verticaux. Dans une optique de limiter la hauteur de certains de ces sommiers, il n'est toutefois pas exclu de faire usage de profils métalliques, de manière restreinte et dans des cas bien particuliers.

Pour différentes raisons, il devra toutefois être fait usage de béton, plus particulièrement pour les parties enterrées, à savoir le sous-sol, le rez inférieur et la partie nord du rez supérieur. Ceci est notamment motivé par une meilleure durabilité face aux différentes contraintes (éléments enterrés, parking,...), des portées plus importantes et irrégulières, ou encore des questions d'étanchéité ou de protection incendie. De même, en ce qui concerne les voies d'évacuation et cages d'ascenseurs. A priori ces éléments seraient plutôt réalisés en béton, ceci pour des motifs de contreventement et de protection incendie. Le concept structurel permet toutefois de réaliser également ces éléments en bois, si deux pans sont prévus, celle-ci sera bien entendu entièrement en bois et tout ce qu'il y a de plus conventionnel, à savoir une structure composée de pannes appuyées sur des murs et poteaux et des chevrons.

Dans une optique de durabilité et d'économie, l'idée est donc vraiment de faire usage du bon matériau au bon endroit, en fonction de ses avantages et inconvénients, plutôt que de se cantonner de manière dogmatique à un seul matériau.

CONCEPT SISMIQUE

Au vu de son affectation et notamment du nombre de chambres, ce bâtiment est à considérer comme étant de classe d'ouvrage CO II. Il est en classe de solle de fondation E. Le sous-sol, le rez inférieur et la partie nord du rez supérieur, prévus en béton armé, comprennent un nombre important d'éléments de contreventement et sont très rigides, assurant ici un bon comportement parasismique. L'utilisation accrue du bois dans les étages supérieurs permet d'avoir des structures plus légères et par conséquent des efforts sismiques moins élevés. Les niveaux, hors terre, offrent de plus une bonne régularité ainsi qu'une bonne symétrie, ce qui est favorable en termes de comportement sismique. Le choix d'une solution de dalles mixtes, bien que plus lourdes que du bois seul, permet quant à lui d'assurer un bon effet diaphragme et la répartition des efforts dans les deux directions.

Le contreventement serait quant à lui assuré principalement par les noyaux centraux (voies d'évacuation) en béton et, si nécessaire, par un effet cadre des structures bois.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MATERIAUTE

Le projet s'inscrit dans une démarche globale de développement durable afin de répondre au standard Minergie-PECO. Une attention particulière a été portée aux éléments suivants:

- **Intégration environnementale.** Le bâtiment est conçu pour s'implanter dans son contexte naturel, et l'orientation sud permet une exploitation optimale de la lumière naturelle, réduisant les besoins en éclairage artificiel et favorisant le confort thermique passif. L'architecture compacte et la toiture à deux pans participent à une efficacité énergétique naturelle.
- **Performance énergétique.** Le projet vise une excellence énergétique, en s'appuyant sur une enveloppe performante (isolation thermique renforcée, triple vitrage, étanchéité à l'air optimisée), l'intégration de systèmes de ventilation double flux avec récupération de chaleur et le raccordement au réseau de chauffage à distance de la commune de Chent.
- **Gestion raisonnée de l'eau** (récupération des eaux pluviales, équip. sanitaires à faible débit).
- **Maîtrise de la surchauffe estivale** par des moyens constructifs.
- **Matériaux durables.** Le choix des matériaux privilégie les ressources locales, naturelles ou recyclables, telles que le bois, pour les éléments de façade, la structure et les aménagements intérieurs. L'objectif est de réduire l'impact du chantier par des techniques de construction sèche, le choix de matériaux à faible empreinte carbone et haute durabilité, réduisant les besoins d'entretien sur le long terme, et la préfabrication.
- **Bien-être et santé.** Le projet place la qualité de vie des résidents et du personnel au cœur de la démarche durable. Les espaces intérieurs lumineux et ventilés naturellement sont conçus pour limiter le stress et favoriser le bien-être psychologique. La déambulation en boucle et les vues ouvertes à la nature donne un lien avec l'exceptionnel environnement extérieur.
- **Durabilité sociale.** Le bâtiment est pensé pour évoluer dans le temps: modularité des espaces, adaptabilité des chambres, facilité d'entretien. Il favorise la cohésion sociale par des espaces collectifs conviviaux, encourageant les rencontres intergénérationnelles ou les activités communautaires.

CONCEPT ENERGÉTIQUE

Le concept énergétique pour le nouveau bâtiment s'inscrit dans une démarche de développement durable et rationalité économique. Pour assurer l'efficacité énergétique, l'enveloppe du bâtiment est optimisée en maximisant le potentiel des sources de chaleur passives, de l'éclairage naturel et la ventilation naturelle.

Chauffage:

- Local technique situé au rez inférieur (raccordement CAD).
- Système de planchers radiants, pour assurer une qualité et un confort d'usage, en minimisant les exigences d'entretien.

Ventilation:

- Local technique situé au comble.
- Système hybride qui combine ventilation naturelle et ventilation mécanique.
- Récupération d'énergie thermique pour un fonctionnement en situation d'hiver.
- Débits d'air supérieurs au minimum réglementaire, ce qui permet d'éliminer la surchauffe lors des conditions climatiques estivales.

Éclairage:

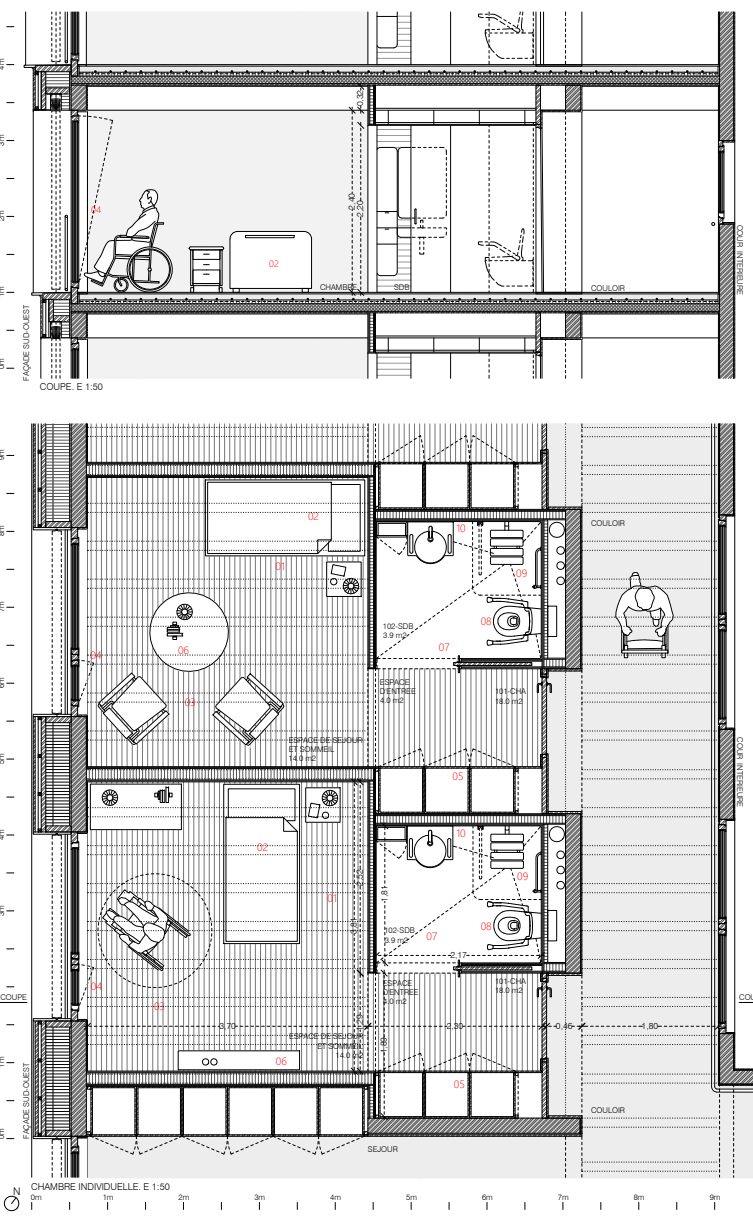
- Éclairage naturel optimisé afin de minimiser la consommation d'énergie.
- Éclairage artificiel avec une grande efficacité, en respectant les indices proposés par la certification Minergie-PECO.

Protection solaire:

- Pour éviter l'emmagasinement de chaleur excessif et les situations d'éblouissement.
- Protection solaire extérieure avec stores à lamelle orientables.
- Gestion centrale par façade selon les conditions météorologiques.

Énergies renouvelables:

- Objectif de maximiser la consommation d'énergie provenant de sources renouvelables. -Panneaux photovoltaïques sur les toitures avec orientation favorable.
- Un concept avec stockage d'énergie est à étudier.



La chambre individuelle est conçue comme un espace intime et personnalisable, un lieu de vie pensé pour le confort, l'autonomie et l'adaptabilité des résidents.

L'entrée, en retrait du couloir de l'unité, assure une transition douce entre l'espace commun et l'espace privé. Elle ouvre sur une distribution fonctionnelle qui distingue clairement les zones d'accès, de séjour-repos et d'hygiène. Situé en lien direct avec la fenêtre, l'espace de séjour accueille le mobilier nécessaire à la création d'un cadre convivial et lumineux. Cet agencement favorise les interactions sociales et la personnalisation de l'espace.

Le lit peut être positionné selon deux orientations possibles, permettant une adaptation aux besoins individuels des résidentes et aux pratiques soignantes. Cette flexibilité favorise le sentiment d'appropriation de la chambre.

L'armoire intégrée à l'entrée est organisée en trois compartiments, combinant tringles et rayonnages pour le rangement des vêtements de saison. Un dépôt dédié, situé au rez supérieur, est prévu pour les effets personnels et les vêtements hors saison, libérant l'espace de vie et facilitant la gestion quotidienne.

Accessible et fonctionnelle, la salle de bain est conçue pour un usage autonome ou accompagné. La porte coulissante, intégrée dans la cloison, optimise l'espace et garantit un accès sécurisé, notamment en cas de chute. Les sanitaires suspendus sont équipés d'une lunette de surélévation et de barres d'appui escamotables, assurant confort et sécurité.

La structure joue un rôle important grâce aux solives apparentes qui créent une ambiance chaleureuse et apaisante. Le bois naturel local, évoque le confort d'un chalet et renforce le sentiment de sécurité. Cette touche architecturale apporte une atmosphère familière et réconfortante, idéale pour le bien-être des résidentes.

- 01 Espace de sommeil.
- 02 Lit. Deux positions possibles: accessible depuis trois côtés ou parallèlement au mur.
- 03 Espace de séjour.
- 04 Fenêtre avec ouvrant oscilo-battant (60cm)
- 05 Armoires (60 cm/un.).
- 06 Mobilier du résident.
- 07 Salle de bain adaptée.
- 08 WC suspendu, avec lunette de surélévation et barres d'appui escamotables.
- 09 Espace de douche sans seuil, avec un siège rabattable.
- 10 Lavabo et miroir à hauteur adaptée.

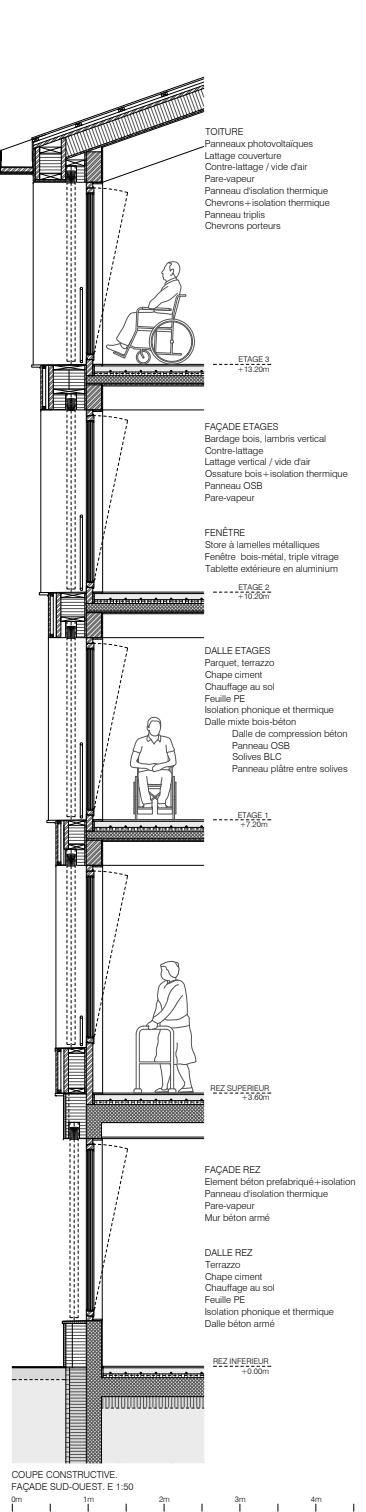




IMAGE EXTERIEURE SUD. ACCES PRINCIPAL ET ENTREE A LA PLACE DU VILLAGE

CONCEPT ARCHITECTURAL

Notre projet pour le nouvel EMS "Alp'Age" propose un volume marqué par un ordre clair qui reflète une volonté d'inscrire le bâtiment dans la tradition locale, tout en limitant l'impact visuel dans un environnement naturel sensible.

Une organisation fonctionnelle rigoureuse articule le bâtiment autour de trois volumes principaux avec toitures à double pente évoquant l'architecture vernaculaire, conférant au projet une échelle domestique et une intégration harmonieuse dans le tissu bâti. La volumétrie fractionnée soulage visuellement l'impact du bâtiment sur le paysage.

Par ailleurs, l'échelle du projet, comparable à celle des bâtiments voisins, favorise son insertion dans le tissu bâti existant et son ouverture vers l'activité urbaine. Les espaces publics, notamment la "place du village" couverte et accessible, formeront un nouveau pôle d'activité et de d'intégration sociale.

Consentis de la complexité du programme et pour garantir une véritable fonctionnalité du bâtiment, nous proposons d'intégrer les espaces extérieurs aménagés aux flux de relation entre l'EMS, l'hôpital et le complexe scolaire. Ces espaces, adaptés à la pente naturelle du terrain et aux besoins spécifiques du programme, permettent de créer une communication directe et fluide entre les espaces publics et communs du programme pour favoriser les relations intergénérationnelles.

L'ordre rythmé des ouvertures en façade participe d'une lecture ordonnée et rassurante, adaptée à la fonction de soin. En même temps, l'orientation permet une ouverture maximale vers le sud, optimisant l'ensoleillement. Les espaces communs des maisonsnées favorisent également la qualité de vie des résidents, à travers des espaces lumineux, une ambiance domestique, et une organisation favorisant l'autonomie et les interactions sociales.

PROGRAMME

L'accès principal de l'EMS se fait depuis la place du village, située au rez inférieur, marquant une entrée conviviale et symbolique pour les résidents et leurs visiteurs et en lien direct aux jardins intergénérationnels de relation avec le Complexe Scolaire.

Le Centre d'Accueil Temporaire dispose également de son propre accès, garantissant une identité claire tout en bénéficiant de la dynamique de la place. L'entrée au logement d'étudiants, discrète mais connectée, permet aux jeunes de s'intégrer naturellement à la vie du site.

L'accès aux espaces logistiques et au Parking 1, en rez inférieur, est organisé en retrait pour assurer l'efficacité des livraisons et la gestion technique, sans perturber les usages publics. Le Parking 2, situé au sous-sol, complète le programme.

Les espaces collectifs (salle à manger commune, séjour, salle polyvalente,...), situés au rez supérieur, sont accessibles de manière indépendante, assurant une connexion calme aux extérieurs aménagés. Une liaison directe avec l'hôpital, située au même niveau, renforce la synergie fonctionnelle.

Les maisonsnées sont situées aux étages (la maisonnée de courts séjours est au rez supérieur), et profitent des espaces extérieurs propres, notamment le secteur "prothétique renforcé", à l'étage 1, avec un accès de plain-pied au jardin thérapeutique sécurisé. Cette structure réfléchie du programme renforce la fiabilité du site, améliore l'accessibilité pour tous (les résidents, les visiteurs, les professionnels, ...) et contribue à créer un environnement à la fois fonctionnel, humain et ouvert. Elle participe pleinement au but du projet, et réussit à créer un lieu de vie domestique et flexible, où les parcours sont à la fois pratiques, intuitifs et agréables.

PROGRAMME ETAGES 2 ET 3 DEUX MAISONNEES / ETAGE			
ESPACES PRIVES			
101 CHA Chambre individuelle	18,00 m2	24 UD.	
102 SDB Salle de bain privative	3,90 m2	24 UD.	
ESPACES SEMI-PRIVES			
201 SUN Séjour d'unité	15,00 m2	6 UD.	
202 SMU Salle à manger d'unité	25,00 m2	2 UD.	
203 OFF Office	20,00 m2	2 UD.	
204 BAL Espace extérieur couvert	27,00 m2	2 UD.	
205 ACC Local d'équipe d'accompagnement	20,00 m2	2 UD.	
206 DOU Salle commune de douche	12,00 m2	2 UD.	
207 WCH WC PMR pour les résident.e.s	4,00 m2	2 UD.	
208 WCP WC pour le personnel	3,00 m2	2 UD.	
209 DLP Dépôt de linge propre	4,00 m2	2 UD.	
210 DLS Dépôt de linge sale	6,00 m2	2 UD.	
211 VID Local vidior	5,00 m2	2 UD.	
212 NET Local nettoyage	5,00 m2	2 UD.	
213 DMA Dépôt de matériel	6,00 m2	1 UD.	
214 MME Local de matériel médical	12,00 m2	1 UD.	



PROGRAMME ETAGE 1 DEUX MAISONNEES			
ESPACES PRIVES			
101 CHA Chambre individuelle	18,00 m2	24 UD.	
102 SDB Salle de bain privative	3,90 m2	24 UD.	
ESPACES SEMI-PRIVE			
201 SUN Séjour d'unité	15,00 m2	6 UD.	
202 SMU Salle à manger d'unité	25,00 m2	1 UD.	
203 OFF Office	16,00 m2	1 UD.	
203 OFF Office	20,00 m2	1 UD.	
204 BAL Espace extérieur couvert	15,00 m2	1 UD.	
204 BAL Espace extérieur couvert	27,00 m2	1 UD.	
205 ACC Local d'équipe d'accompagnement	18,00 m2	1 UD.	
206 DOU Salle commune de douche	20,00 m2	2 UD.	
207 WCH WC PMR pour les résident.e.s	12,00 m2	2 UD.	
208 WCP WC pour le personnel	4,00 m2	2 UD.	
209 DLP Dépôt de linge propre	3,00 m2	1 UD.	
210 DLS Dépôt de linge sale	4,00 m2	2 UD.	
211 VID Local vidior	6,00 m2	2 UD.	
212 NET Local nettoyage	5,00 m2	2 UD.	
213 DMA Dépôt de matériel	5,00 m2	1 UD.	
215 STH Salle thérapeutique	6,00 m2	1 UD.	
216 STH Salle thérapeutique	16,50 m2	1 UD.	
216 STH Salle thérapeutique	20,00 m2	1 UD.	

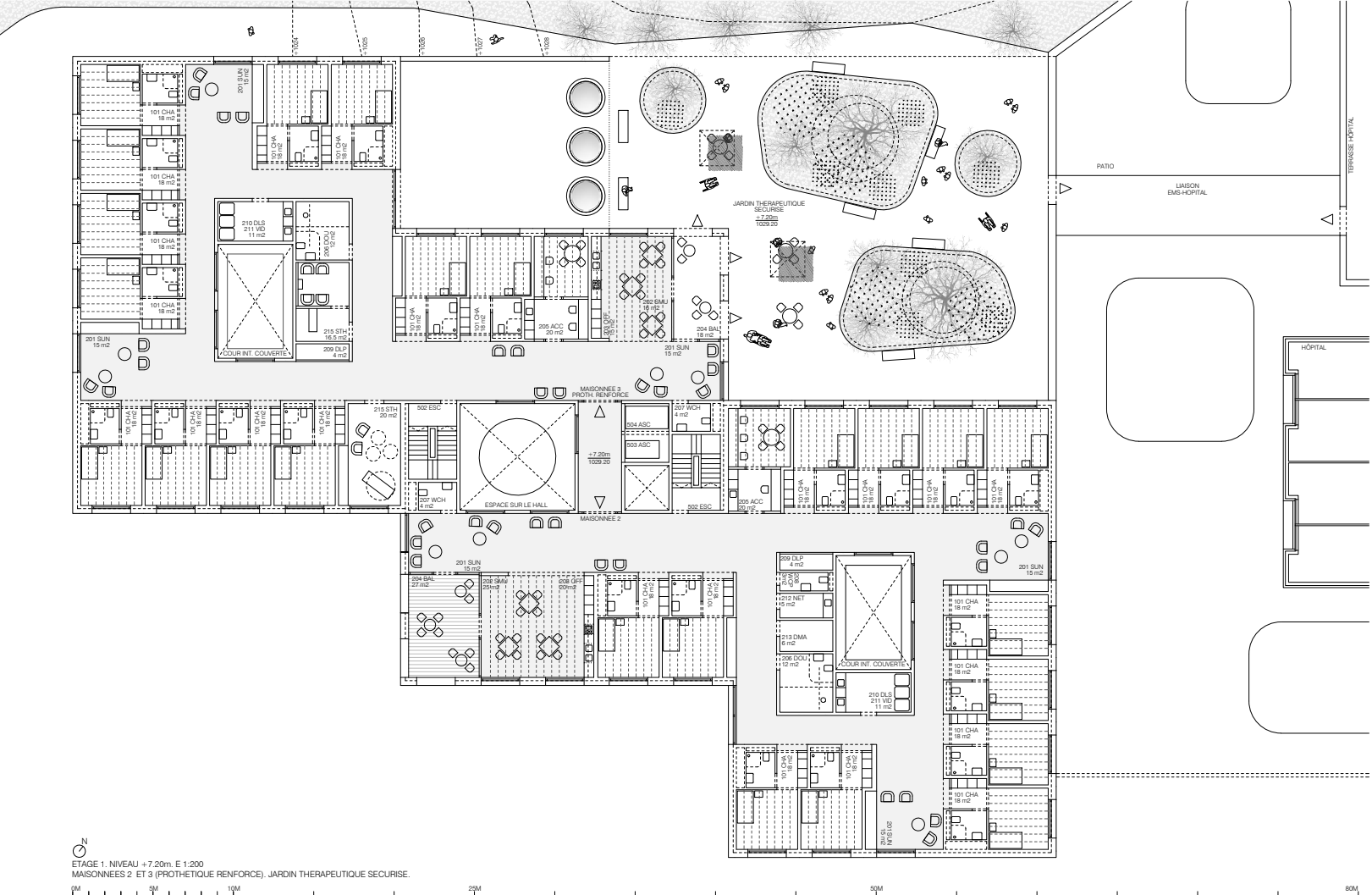
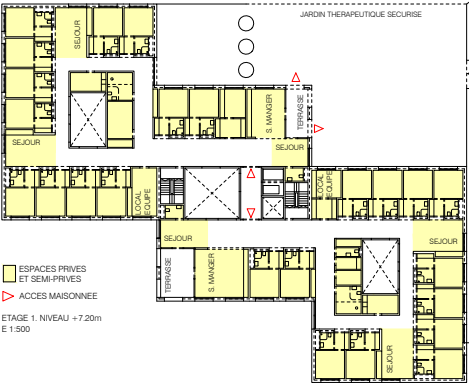
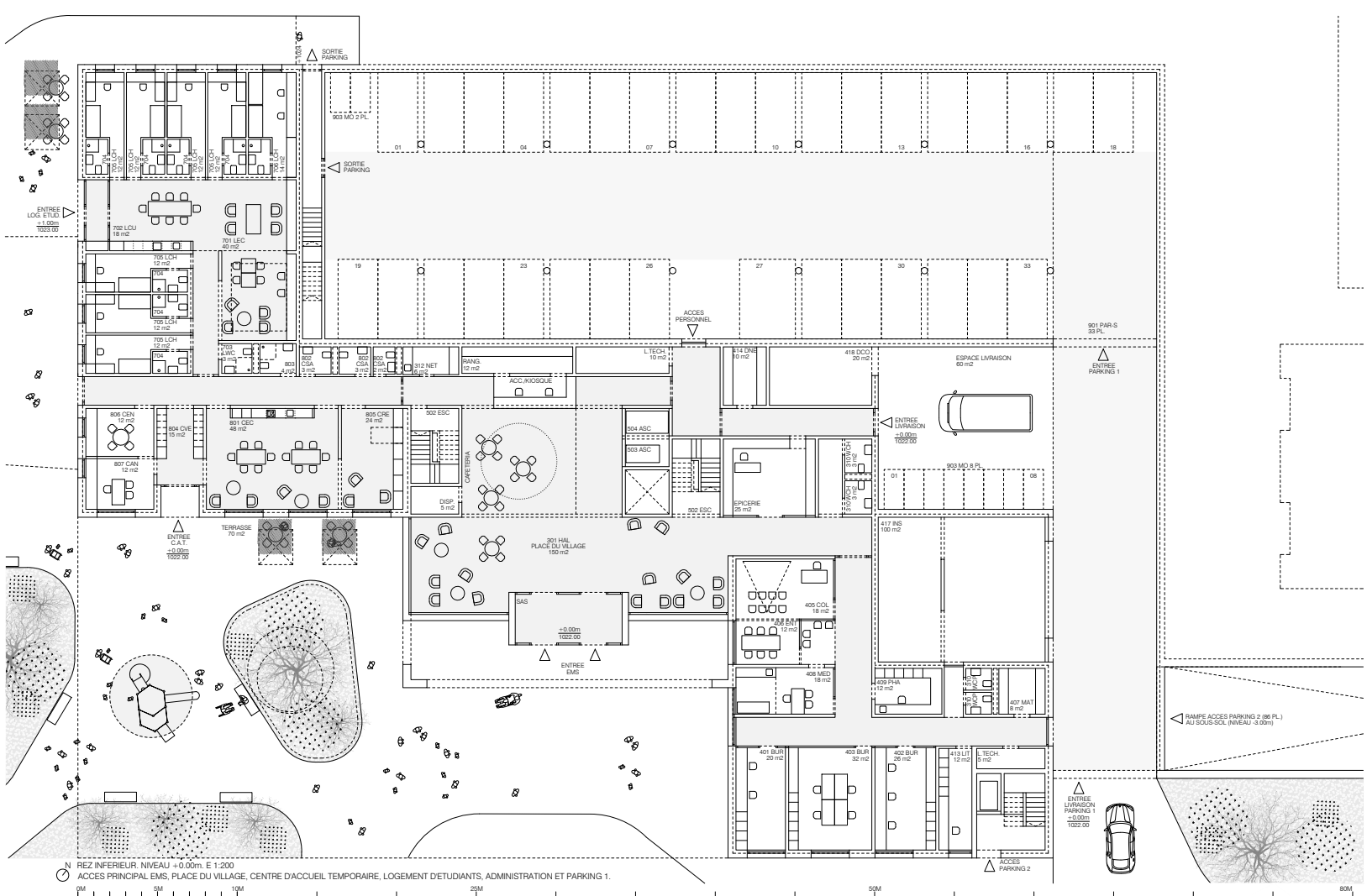




IMAGE INTERIEURE. HALL D'ENTREE ET ACCUEIL. PLACE DU VILLAGE



REZ SUPERIEUR. NIVEAU +3.60m. E 1:200
ESPACES COLLECTIFS DE L'EMS, ESPACES PROFESSIONNELS, MAISONNEE 1 (COURTS SEJOURS)



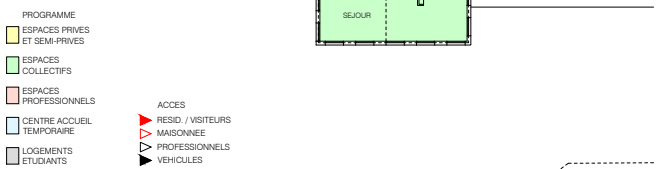
REZ INFÉRIEUR. NIVEAU +0.00m. E 1:200
ACCES PRINCIPAL EMS, PLACE DU VILLAGE, CENTRE D'ACCUEIL TEMPORAIRE, LOGEMENT D'ETUDIANTS, ADMINISTRATION ET PARKING 1.

PROGRAMME REZ SUPERIEUR
MAISONNEE COURTS SEJOURS

101 CHA	Chambre individuelle	18,00 m ²	8 UD.	303 SCO-F	Espace fumeur	12,00 m ²	1 UD.
102 SDB	Salle de bain privative	3,90 m ²	8 UD.	304 SMC	Salle à manger commune	180,00 m ²	1 UD.
ESPACES SEMI-PRIVES				305 CUI	Cuisine de production	308,00 m ²	1 UD.
201 SUN	Séjour d'unité	15,00 m ²	2 UD.	306 SAP	Salle d'activités polyvalentes	64,00 m ²	1 UD.
202 SMU	Salle à manger d'unité	16,00 m ²	1 UD.	307 BAI	Espace bien-être	25,00 m ²	1 UD.
203 OFF	Office	15,00 m ²	1 UD.	308 SES	Espace de soins-esthétiques	20,00 m ²	1 UD.
204 BAL	Espace extérieur couvert	20,00 m ²	1 UD.	309 ERE	Espace de recueillement	12,00 m ²	1 UD.
205 ACC	Local d'équipe d'accompagnement	20,00 m ²	1 UD.	310 WCH	WC PMR	3,50 m ²	3 UD.
206 DOU	Salle commune de douche	12,00 m ²	1 UD.	311 WCP	WC pour le personnel	2,50 m ²	1 UD.
207 WCH	WC PMR pour les résident.e.s	3,50 m ²	1 UD.	312 NET	Local de nettoyage	6,00 m ²	1 UD.
208 WCP	WC pour le personnel	2,00 m ²	1 UD.	313 DMA	Dépôt de matériel	13,00 m ²	2 UD.
209 DLP	Dépôt de linge propre	4,00 m ²	1 UD.	ESPACES PROFESSIONNELS			
210 DLS	Dépôt de linge sale	6,00 m ²	1 UD.	404 RCU	Bureau du responsable de cuisine	12,00 m ²	1 UD.
211 VD	Local vidoir	5,00 m ²	1 UD.	410 BUA	Buanderie	130,00 m ²	1 UD.
212 NET	Local nettoyage	5,00 m ²	1 UD.	411 VEC	Vestiaire cuisine	11,00 m ²	1 UD.
213 DMA	Dépôt de matériel	6,00 m ²	1 UD.	412 DOU	Wc et douches des vest. cuisine	8,00 m ²	2 UD.
214 MME	Local de matériel médical	12,00 m ²	1 UD.	415 DEM	Dépôt pour l'EMS	100,00 m ²	1 UD.

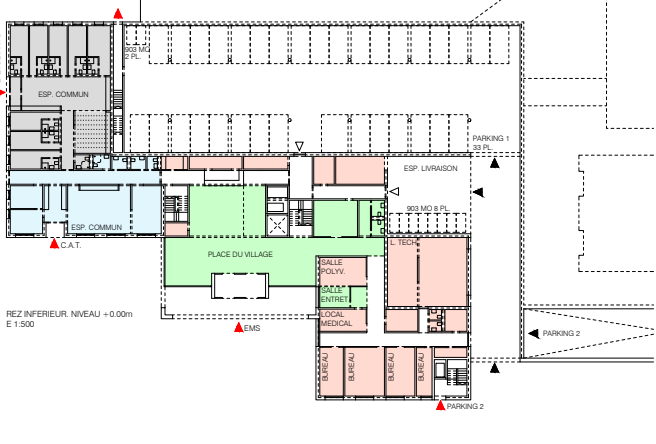


REZ SUPERIEUR. NIVEAU +3.60m. E 1:200



PROGRAMME REZ INFÉRIEUR

ESPACES COLLECTIFS			LOGEMENT ETUDIANTS				
301 HAL	Hall d'entrée, place du village	175,00 m ²	2 UD.	701 LEO	Espaces communs	40,00 m ²	1 UD.
310 WCH	WC PMR	3,00 m ²	2 UD.	702 LOU	Espaces communs (cuisine)	18,00 m ²	1 UD.
311 WCP	WC pour le personnel	2,00 m ²	2 UD.	703 LWC	WC-douche PMR	3,00 m ²	1 UD.
312 NET	Local de nettoyage	6,00 m ²	1 UD.	704 LDO	Salle de douche	3,00 m ²	8 UD.
<u>ESPACES PROFESSIONNELS</u>				705 LCH	Chambre individuelle	12,00 m ²	7 UD.
401 BUR	Bureau 2 personnes	20,00 m ²	1 UD.	706 LCO	Chambre double	14,00 m ²	1 UD.
402 BUR	Bureau 3 personnes	26,00 m ²	1 UD.	<u>CENTRE D'ACCUEIL TEMPORAIRE</u>			
403 BUR	Bureau 4 personnes	32,00 m ²	1 UD.	801 CE	CE Espaces communs	48,00 m ²	1 UD.
405 COL	Salle polyvalente	18,00 m ²	1 UD.	802 CSA	WC	3,00 m ²	9 UD.
406 ENT	Salle d'entretien	12,00 m ²	1 UD.	803	Salle de douche	4,00 m ²	1 UD.
407 MAT	Local pour le matériel et les archives	8,00 m ²	1 UD.	804 CVE	Vestiaires	15,00 m ²	1 UD.
408 MED	Local médical/paramédical	18,00 m ²	1 UD.	805 CRE	Espace de repos	24,00 m ²	1 UD.
409 PHA	Local de pharmacie	12,00 m ²	1 UD.	806 CEN	Salle d'entretien	12,00 m ²	1 UD.
413 UT	Local d'entretien technique	12,00 m ²	1 UD.	807 CAN	Bureau des animateurs	12,00 m ²	1 UD.
414 DNE	Dépôt des produits de nettoyage	10,00 m ²	1 UD.	<u>STATIONNEMENT</u>			
417 INS	Local pour les inst. techniques	100,00 m ²	1 UD.	901 PAR-S	Stationnement souterrain (total 120 pl.)		33 UD.
418 DCO	Dépôt pour les conteneurs	20,00 m ²	1 UD.	903 MO	Stationnement motos (total 15 pl.)		10 UD.



REZ INFÉRIEUR. NIVEAU +0.00m. E 1:200



COUPE C1. ELEVATION NORD. E 1:200



COUPE C2. E 1:200



COUPE C3. ELEVATION SUD. E 1:200

